

**Fiche action : Initiation de l'auto-détermination
des TH en ESAT
Formation continue
Session 2024**

Date maj et version : 22/03/ 2024 -V1 n° 1
Code RNCP : aucun
Certificateurs : aucun
Date de l'enregistrement de la certification : aucun
N° déclaration d'activité : 98 97 027 37 97

**Objectifs
généraux**

La théorie de l'autodétermination est une théorie majeure de la psychologie identifiant les trois besoins psychologiques fondamentaux des êtres humains : le besoin **d'autonomie, de compétence et de lien social**. La théorie d'autodétermination définit ainsi le degré d'auto-motivation et d'auto-détermination lié à un comportement.

La formation proposée vise à mettre l'accent sur le rôle de l'amélioration des compétences personnelles, de la modification de l'environnement ou du contexte, et de l'offre de soutien permettant aux personnes en situation de handicap de fonctionner avec succès dans des environnements parfois qualifiés d'atypiques.

**Méthodes
mobilisées,
modalités
d'évaluation**

Méthodes mobilisées :

La formation est basée sur une pédagogie participative et active. Les apports théoriques sont ponctués de temps d'échanges collectifs et de réponses aux interrogations par le formateur (trice).

Formation de 2 x 6 heures, analyse des situations professionnelles vécues et des pratiques ; apports conceptuels.

Une méthode autodidactique complémentaire, amenant le stagiaire à proposer lui-même une solution en ayant construit une réflexion.

Les supports pédagogiques convoqués :

- des présentations et documents vidéoprojetés
- un tableau de conférence,
- des questions à la salle au début, en cours et en fin de session,
- des quiz et des exercices d'application format papier,
- des travaux pratiques encadrés de productions.

Modalités d'évaluation : Cette formation n'étant ni qualifiante ni certifiante, seule une attestation de formation est remise aux participants.

Toutefois dans un souci d'évaluation des compétences des professionnels plusieurs évaluations sont mises en place :

En début de la formation, un tour de table est effectué pour identifier les attentes, mesurer le niveau de connaissances et compétences sur le sujet traité et adapter le contenu de l'action en conséquence.

Tout au long de la formation, par questionnement oral, quiz, ou exercices d'application à l'issue de chaque thématique/module.

Évaluation à chaud en fin de formation portant sur :

- les acquis (connaissance et compétences) des apprenants par un questionnaire final/étude de cas et/ou par l'observation lors des travaux pratiques de la maîtrise des savoirs de base,
- la satisfaction des participants,
- les besoins exprimés pour d'éventuelles suites à la formation.

<i>Les débouchés</i>	Aucune.
<i>Poursuite de parcours</i>	Selon demande spécifique de l'employeur
<i>Accessibilité aux personnes en situation de Handicap</i>	<ul style="list-style-type: none">- Tous les sites sont accessibles- Le parcours pédagogique peut être individualisé sur étude avec le référent handicap (contacter notre référent handicap : referenthandicap@emap.re) .
<i>Dates de la prochaine session</i>	Du 02 au 03 octobre 2024 (2x6 heures) (sous réserve de modification)

La formation en détails	
Données règlementaires	Aucune
La certification	Aucune
Dispenses et allègements	La formation est inscrite pour une durée de 12 heures et doit être suivie en totalité. Les journées sont aménagées sur des plage de 6 heures sur 2 jours consécutifs. Des pauses sont prévues toutes les 1.5 heures.
Prérequis	Aucun
Modalités et délais d'accès	<u>Modalités :</u> Formation Inter-Entreprise en présentiel. Une session de formation sera effective à partir de 8 personnes inscrites. <u>Délai d'accès :</u> Devis et convention de formation signés au plus tard à la date de rentrée
Statuts et effectifs	Promotion de 8 professionnels évoluant en ESAT ayant le statut d'usager du secteur médicosocial.
Objectifs pédagogiques	Aptitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Définir le concept de l'autodétermination avec ses mots, - Se représenter ce que cela implique pour lui et les champs concernés, - Se mettre en action en prenant en compte les limites et contraintes. Compétences : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser un groupe de travailleur à la question de l'auto-détermination, - Comprendre le concept et le définir, - Développer les éléments permettant la mise en œuvre de l'autodétermination. - Evoquer d'éventuelles enjeux dans la relation des travailleurs sociaux et de la famille.
Durée de la formation	12 heures de formation dispensées en 2 journées de 6 heures.
Contenu de la formation	Module 1 : L'autodétermination, c'est quoi, pour qui, comment ça marche ? Partage d'expériences, de nos questionnements identiques et nos différences, Définition du concept d'autodétermination et des concepts associés (autonomie, bienveillance, ...) (6 heures) Module 2 : Identifier les situations de choix (Logement, travail, Déplacement, Vie affective, Budget) Comment exprimer mes envies et mes désirs : fond et forme / question de l'altérité et de la bienveillance Les obstacles et facilitateurs pour poser un choix. Mise en situation et expérimentation. (6 heures)

<p>La formation en chiffre (2023)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de présentation à l'examen : Non concerné - Taux d'obtention du diplôme : Non concerné - Taux de retour des enquêtes : Non dispensé - Taux de satisfaction des stagiaires : Non dispensé - Taux d'interruption de la formation : 0 % - Taux d'abandon* : 0 % - Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation : Non concerné - Taux d'insertion dans l'emploi : Non concerné <p>*Pour plus d'informations sur le motif des abandons, nous contacter</p> <p>-</p>
<p>Lieu</p>	<p>École des Métiers de l'Accompagnement à la Personne (EMAP) 1D chemin Vélia 97432 Ravine des Cabris</p>
<p>Tarifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pour les salariés, financement par l'employeur ou son fonds de formation. Coût pédagogique : 410 € (sous réserve de modification)
<p>Contacts</p>	<p>Accueil : 0262 96 95 30 ; accueil@emap.re</p> <p>Formation continue : Geoffrey PAYET : gpayet@emap.re Patricia DIJOUX : pdijoux@emap.re Tel : 0262 96 95 30 Poste 4</p> <p>-</p>